



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 16/09/2022

Travaux de sécurisation et de préservation des carrières Arnaudet à Meudon.

Ces travaux effectués pour assurer durablement la stabilité de l'édifice permettront de concilier les impératifs de sécurité pour les habitants et la préservation du patrimoine.

Des travaux de sécurisation, dont la nécessité et la régularité ont été confirmés par les experts et la justice.

Suite à des expertises démontrant un risque généralisé d'effondrement des carrières, l'Etat a apporté son soutien au projet de sécurisation de l'édifice porté par la mairie de Meudon. Des réunions publiques de concertation ont été organisées, associant les habitants et les associations.

L'autorisation de travaux a été délivrée par le ministre en charge de l'écologie et confirmée par le Conseil d'Etat.

Un comblement partiel et respectueux de ce lieu unique.

Seules les zones identifiées comme étant à risque d'effondrement généralisé sont concernées par les travaux, soit 45% de la surface de la carrière.

Le comblement partiel, réparti sur les 3 niveaux de carrières, laissera accessible un parcours de galeries pouvant donner accès à tous les centres d'intérêt géologiques (miroir de faille, microfossiles, ...), artistiques (croisées de voûtes en plein cintre, ...), historique ou ethnographique (puits d'aérage, anciennes champignonnières, ...), qui seront conservés.

Le comblement est réalisé avec des terres inertes, naturelles et non traitées, issues de chantiers de la région. Un contrôle strict de traçabilité est effectué. Ces déblais ne proviendront pas des travaux du Grand Paris Express, car les matériaux issus des tunneliers sont interdits.

L'Etat s'assure de la valorisation du site.

A terme, 55 % des carrières seront conservés et l'accessibilité à ces espaces sera préservée. Une étude devra examiner les conditions pratiques de ces visites en fonction des types de publics (scientifiques, pédagogiques, scénographiques, historiques ou autres). L'Etat a en outre financé une numérisation vidéo des salles les plus intéressantes.

En tout état de cause, sans ces travaux, l'ensemble des carrières resterait inaccessible, pour des raisons de sécurité.

L'espace au dessus des carrières ne sera pas urbanisé : un parc est prévu dans la continuité de celui du musée Rodin.

Les travaux sont suivis par un comité mis en place par la préfecture associant les services de l'Etat, la commune, l'Inspection générale des Carrières. Le prochain comité associera la société civile.